

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique BOUGRAUD, Maire de LARDY.

**Étaient présents :** Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Hugues TRETON, Madame Chantal LE GALL, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Madame Béatrice FORTEMS, Madame Marie-Laure VERET, Madame Stéphanie SURDYK.

**Étaient absents représentés :** Monsieur Éric ALCARAZ représenté par Madame Marie-Christine RUAS, Madame Dominique GORVEL représentée par Madame Annie DOGNON, Monsieur Michel GUIRAUD représenté par Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Dominique PELLETIER représenté par Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Kieu Trang Christine DU THI représentée par Madame Claudine BLAISE, Monsieur Olivier DUARTE représenté par Madame Stéphanie SURDYK, Madame Carole PÉRINAUD représentée par Madame Marie-Laure VERET.

**Étaient absents non représentés :** Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Isabelle LAMBERT, Monsieur Nassim BELKAÏD, Monsieur Charles POUGET, Madame Agnès PELLETIER, Madame Nicole REAULT, Monsieur Dominique ANNÉREAU.

A vingt heures cinquante, l'appel nominal est effectué. Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard BOUVET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ENTEND**, Madame le Maire rendre compte des décisions n°DEC58/2019, DEC60/2019 à DEC64/2019, DEC66/2019 à DEC68/2019 et DEC70/2019 prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
  
- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le compte rendu du Conseil municipal du 15 novembre 2019.
  
- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2019, équilibrée en dépenses et en recettes, section par section. (*Délibération n°DEB61/2019*)

- **À LA MAJORITÉ, ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes et **ARRÊTE** le budget primitif 2020 de la Commune :

• Section de fonctionnement :	6 362 129,04 €
• Section d'investissement :	3 232 408,09 €

*(Délibération n°DEB62/2019)*

- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le projet de convention entre la Commune et le Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE) pour l'implantation d'une fontaine à eau plate et gazeuse dans le parc de l'Hôtel de Ville et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à cette installation. *(Délibération n°DEB63/2019)*
- **À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** la création d'emplois d'agents non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels, à raison de **six emplois d'agents recenseurs**, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2020, **DIT** que la rémunération **nette** par agent se répartira comme suit :
  - 1,80 € par bulletin individuel rempli (papier ou dématérialisé)
  - 1,20 € par feuille de logement remplie
  - un forfait de 80 € pour les frais de transport
  - un forfait de 70 € pour les deux ½ journées de formation

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2020.

*(Délibération n°DEB64/2019)*

- **À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** de créer à compter du 1er janvier 2020 un emploi supplémentaire non permanent répondant aux accroissements saisonniers d'activité :
  - 1 emploi d'adjoint technique,

**PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de cet emploi sera de 35 heures, **FIXE** sa rémunération par référence à l'indice brut correspondant au premier échelon, du grade d'adjoint technique dans la Fonction Publique Territoriale et **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 12 de l'exercice en cours. *(Délibération n°DEB65/2019)*

- **À L'UNANIMITÉ, DECIDE** la prise en compte des créations intervenues en cours d'année d'1 emploi d'ETAPS à temps non complet 28 heures et d'1 emploi d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 7 h, **DECIDE** la création effective à l'occasion de l'actualisation du tableau de 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe, 1 emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, 3 emplois d'ATSEM principales de 1<sup>ère</sup> classe, emploi de rédacteur et d'1 emploi d'adjoint technique non permanent contractuel (accroissement saisonnier d'activités), **DECIDE** la suppression des emplois suivants : • 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 emploi de rédacteur à temps non complet 28 heures, 1 emploi d'attaché territorial, 3 emplois d'adjoints techniques, 1 emploi d'agent de maîtrise, 3 emplois d'ATSEM principales de 2<sup>ème</sup> classe et 2 emplois d'ETAPS dont 1 à temps non complet 4 heures, **ADOPTE** le tableau des emplois communaux ainsi modifié qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2020. *(Délibération n°DEB66/2019)*

- **À L'UNANIMITÉ, AUTORISE** le maire à signer au nom de la Ville les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions ont été économiquement les mieux-disantes par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération :

Lots	Désignation	Titulaire	Siège social	Prix par an
1	Entretien courant du quartier du bourg	Elior service	Lisses (91090)	Prix global forfaitaire - 12 776 € en 2020, 2022, 2023 - 13 656 € en 2021
2	Entretien courant des quartiers du Pâté et de Cochet	Pierre Antoine Paysagiste	Le Plessis-Pâté (91220)	Prix global forfaitaire - 38 308 € en 2020, 2022, 2023 - 41 288 € en 2021
3	Taille des arbres d'alignement et des haies au tracteur	Groupement Arbres et paysages (mandataire) et Cœur de l'arbre	Guibeville (91630)	Prix global forfaitaire - 1 588 € HT en 2020 et 2022 - 10 088 € HT en 2021 et 2023
4	Élagage en taille douce et abattage d'arbres	Groupement Arbres et paysages (mandataire) et Cœur de l'arbre	Guibeville (91630)	Bordereau de prix unitaires - 30 000 € HT inscrit au BP 2020

**DIT QUE** les lots 1, 2 et 3 font l'objet d'un prix global et forfaitaire et que le lot 4 est un accord-cadre à prix unitaire, **DIT QUE** les marchés s'exécutent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable trois fois maximum et **DIT QUE** la dépense est inscrite au budget 2020 et le sera au budget des exercices correspondants. (*Délibération n°DEB67/2019*)

- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le principe de la mise en place d'une aide à l'installation pour deux médecins généralistes et **DIT QUE** le projet est soumis à l'avis de l'Agence régionale de la santé et fera l'objet d'un conventionnement spécifique avec les nouveaux praticiens. (*Délibération n°DEB68/2019*)
- **À L'UNANIMITÉ, EXIGE** de l'État et des députés de la majorité qu'ils prennent leurs responsabilités afin que l'État respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan État-Région et **DEMANDE** l'inscription des 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022 de l'État afin de faire face aux urgences des transports en Ile-de-France. (*Délibération n°DEB69/2019*)
- **À L'UNANIMITÉ, SOUTIENT** la résolution prise à l'occasion du 102<sup>ème</sup> congrès des Maires et l'Association des Maires de France (AMF) dans ses discussions avec le Gouvernement et **SOUTIENT** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement. (*Délibération n°DEB70/2019*)

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h20, et donne la parole au public.**

Lardy, le 19 novembre 2019

Madame le Maire

Dominique BOUGRAUD



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019

DEB61/2019	FINANCES Décision modificative n°1 de l'exercice 2019
DEB62/2019	FINANCES Budget primitif pour l'exercice 2020
DEB63/2019	URBANISME / FONCIER Convention d'occupation précaire sur le domaine privé communal avec le Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE) pour l'installation d'une fontaine à eau dans le parc de l'Hôtel de Ville
DEB64/2019	RESSOURCES HUMAINES Recensement 2020 : création de six emplois d'agent recenseur
DEB65/2019	RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi saisonnier adjoint technique espaces verts
DEB66/2019	RESSOURCES HUMAINES Actualisation du tableau des emplois communaux
DEB67/2019	TRAVAUX Marchés pour l'entretien des espaces verts communaux : autorisation donnée au maire de signer les actes d'engagement
DEB68/2019	AFFAIRES GENERALES Aide à l'installation pour deux médecins généralistes
DEB69/2019	AFFAIRES GENERALES Motion Contrat de Plan État-Région transports 2020
DEB70/2019	AFFAIRES GENERALES Vœu de soutien à la résolution du 102ème congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités de France

*Pour tout complément d'information, le registre des délibérations est consultable au secrétariat général de l'hôtel de ville*

### INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

DEC 58/2019	TRAVAUX Marché 554 lot 2 - Marchés de travaux d'aménagement de locaux administratifs 3 rue du Pont de l'Hêtre – Avenant n°1 travaux supplémentaire avec la société ART-TOIT. Montant de la dépense : 35 361 € HT soit 42 433,20 € TTC
DEC 60/2019	CULTURE Contrat de cession avec l'association Les Voleurs de Paratonnerres et la caisse des écoles de Lardy pour le spectacle « Abuglubu » par le groupe Abel, le vendredi 20 décembre 2019. Montant de la dépense : 900 €
DEC 61/2019	TRAVAUX Marché 554 lot 4 – Marchés de travaux d'aménagement de locaux administratifs 3 rue du Pont de l'Hêtre – Avenant n°1 travaux supplémentaires avec la société BRUNO NOEL. Montant de la dépense : 23 790 € HT soit 28 548 € TTC.
DEC 62/2019	SPORT Fixation du tarif de la manifestation « La Mésange bleue » organisée par le service municipal des sports à 6 € par personne
DEC 63/2019	CULTURE Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne pour les spectacles « Frontières » par la Cie Les Rémouleurs et « Please, continue (Hamlet) » par la Cie Yan Duyvendak. Montant de la dépense pour le spectacle Frontières : 1 000 € et fixation du droit d'entrée : 7€ et 5€ tarif pour les moins de 16 ans.
DEC 64/2019	CULTURE Contrat de cession avec la Compagnie Nils Bourdon pour le spectacle « Nombri », le jeudi 27 février 2020. Montant de la dépense : 3 111,16 €.
DEC 66/2019	MARCHES Marché de procédure adaptée de FCS : Prestation de création graphique et d'impression pour les supports de communication de type « affiche », lot 2 Création et impression « Affiches » avec la société ISG. Montant : 10 000€ HT soit 12 000€ TTC.
DEC 67/2019	MARCHES Marché de FCS : Prestation d'un bureau d'étude pour la révision du Plan Local d'Urbanisme avec le groupement SIAM – Pierre Pintat – Atelier Aménagement durable sur une durée de 24 mois. Montant de la dépense : 34 900 € HT soit 41 880 € TTC.
DEC 68/2019	CULTURE Contrat de cession avec l'association Alpes Concerts pour les Cinés-Concerts « Charlot Festival », le lundi 16 décembre 2019. Montant de la dépense : 2 215,50 €.
DEC 70/2019	URBANISME Convention d'occupation précaire : local n°2 – 62 Grande Rue par Samira AMGHAR, boutique de vente d'objets et d'accessoires éco-responsables pour la maison « ZAJMAHAL » du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020. Montant de l'indemnité mensuelle : 200 €.